Royaume du Maroc

Ministère de l'Équipement,
de l'Eau et des Forêts

المملكة المغربية

وزارة التجهيز والماء والغابات

Fès, le : 13/11/2026

Avis d'achat sur bons de commande n° DPETL 27/FES/2026

Le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Fès procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation :

DEPLACEMENT DES RESEAUX D'AEP DE LA SRM-FM IMPACTES PAR LES TRAVAUX DE DEDOUBELEMENT DE LA RN8 DU PK 750+000 AU PK 751+000 PROVINCE MOULAY YACOUB

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**TERRASSEMENTS EN TRANCHEE ET EN PUITS POUR CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES** Ce prix rémunère tous les travaux de déblais nécessaires à l'ouverture des tranchées de pose de canalisations et de réalisation des ouvrages annexes, y compris toutes les sujétions d'exécution, notamment : l'abattage des arbres et arbustes quelle que soit leur circonférence, la coupe et le brûlage des arbres abattus et l'enlèvement des débris, le débroussaillage, le défrichement, le décapage au droit de l'emprise de la tranchée, le déblaiement de l'emprise des travaux, le dessouchage et le déforestage, Le déblaiement de l'emprise des travaux, L'ouverture de fouille à l'aide de tout matériel d'excavation manuel ou mécanique, Les sujétions pour tranchées en terrains de pente supérieure à 15 %, La démolition et l'enlèvement des blocs de béton et maçonneries anciennes trouvées dans les fouilles, Le soutènement, l'étaiement, et le blindage éventuel des tranchées, contre les éboulements des terres, Les terrassements complémentaires de tranchées pour l'exécution du génie civil des ouvrages annexes, Le nettoyage, le réglage, le nivellement et le compactage du fond de fouille, Le réglage et le dressage des parois des tranchées, La consolidation du sol et le drainage des eaux de surface et de		**M3**	**408**	

	ruissellement si nécessaire, Le calage des canalisations, L'évacuation des déblais excédentaires ou inutilisables aux décharges autorisées, les surlargeurs et surprofondeurs pour les niches nécessaires à la confection de butées, de joints et de massifs d'ancrage, toutes sujétions éventuelles d'épuisement des eaux pour le rabattement de la nappe et de pompage des eaux de la fouille, Les dispositifs de gardiennage, de sécurité, de signalisation et de balisage imposés par la réglementation en vigueur, Les mesures nécessaires à la sécurité du personnel, du matériel et des ouvrages existants pour les déblais exécutés à l'explosif en terrain rocheux. (étaiement, blindage grillage de protection, et autres), Les sujétions afférentes à l'utilisation de l'explosif, notamment les frais engagés pour les différentes autorisations administratives, la construction et gardiennage du dépôt d'explosif, et toutes les dispositions dictées par la réglementation en vigueur, Les mesures nécessaires au maintien de la circulation des véhicules et des accès aux propriétés riveraines. Il s'applique au mètre cube de tranchée, et pour la section théorique donnée par la largeur de la tranchée définie dans le CPS en fonction du diamètre DN de la conduite, et la profondeur définie dans les plans d'exécutions. Les prix de terrassement en tranchée et en puits pour canalisations, se rapportent selon les indications ci-après, à deux catégories de terrains: les terrains meubles et les terrains rocheux : Les terrains meubles couvrent tous les terrains où les déblais peuvent être exécutés manuellement ou par le matériel courant de terrassement : pelles mécaniques, tracto-pelle, draglines, bulldozers, excavatrices, scrapers, etc. Les terrains rocheux comprennent tous les terrains de rochers durs qui exigent l'emploi systématique d'engins appropriés tels que marteau piqueur, brise roche ou l'explosif.				
2	**LIT DE POSE EN SABLE POUR CONDUITE** Ce prix s'applique au mètre cube et rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable sur terrain meuble en dessous des tuyaux, soigneusement damé et nivelé, y compris toutes sujétions.		**M3**	**30**	
3	**LIT DE POSE EN GRAVIERS POUR CONDUITE** Ce prix s'applique au mètre cube et rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un lit de pose en graviers sur terrain rocheux en dessous des tuyaux, soigneusement damé et nivelé, y compris toutes sujétions.		**M3**	**11**	
4	**Fourniture, transport et pose de conduites en Fonte ductile**		**Ml**	**680**	

Fès, le :

	standard à joint automatique, Diamètre nominal : 80 mm, Classe de pression : supérieur ou égale à 25 Ces prix s'appliquent au mètre linéaire de canalisation mesurée en place sur l'axe. Le linéaire pris en compte pour le règlement des travaux sera établi sans déduction des longueurs des pièces spéciales (coudes, tés, cônes, joints.....) ni de la robinetterie. Les prix comprennent la fourniture, le transport et la pose des conduites en Fonte ductile standard à joint automatique de DN et PN spécifiés dans le bordereau des prix. Ils comprennent la fourniture, les frais de transport, d'assurance, de fret, de douanes et les frais de déchargement, de stockage, de manutention, de bardage, d'installation, de mise en fouilles, de réglage de nivellement, d'assemblage par joints, manchons ou soudures, de pose en courbe selon le rayon de courbure permis par le jeu des joints et toutes les opérations nécessaires à l'installation complète et convenable de la conduite. Ils incluent : La fourniture, le transport et la pose de toutes les pièces spéciales, butées, sur la conduite projetée : **Coudes Tout angle** (changements de pentes, points hauts et points bas), Pièces de raccordement entre éléments de conduites et aux équipements hydrauliques (bagues de joints, cônes de réduction, brides à emboîtement, brides unies, ,.....), Descente dans les fouilles. Les **butées et ancrages de la conduite**, en béton légèrement armé au niveau des coudes, pièces spéciales et robinetterie (ventouses, vidanges, ..). Les butées et les ancrages seront dimensionnés par l'Entrepreneur conformément au CPT. Les frais résultant de l'occupation temporaire des terrains en dehors de l'emprise des travaux, des dégâts aux chemins, du maintien de la circulation sur les routes et chemins, des accès des propriétés privées et de leur clôture, de l'écoulement des eaux pluviales et ménagères, ainsi que l'évacuation ou l'épuisement des venues d'eaux souterraines, lorsque le débit de pompage du groupe n'excédant pas 1 l/s, durant au moins une heure continue sans interruption, Protection aux endroits de croisement d'obstacles divers tel que, réseau électrique, téléphonique, assainissement et protection anti-racines au niveau des joints. Toutes les dépenses de fournitures qui s'entendent livrées, rendues et rangées à pied d'œuvre ou aux dépôts indiqués par le maître d'œuvre, Les frais d'outillage et de matériel, en usines ou sur le site, Les frais de force motrice pour toutes les opérations incombant à l'Entrepreneur, Tous les frais afférents aux essais de contrôle des matériaux constitutifs et de réception des conduites en usine,				

Fès, le :

5	**GENIE CIVIL DES BORNES DE REPERAGE** Ce prix rémunère à l'unité tous les travaux de génie civil pour la réalisation de bornes de repérage (tous les 100 m de conduite et aux changements d'angle), conformément aux plans types d'exécutions approuvés par le maître d'œuvre. Il comprend toutes sujétions de terrassements (déblais, remblais ...), de béton (coffrage, ferraillage ...) et d'indications (peinture, écritures, symboles).		**U**	**7**	
6	**ESSAIS EN TRANCHEE DES CONDUITES** Ce prix est relatif à l'exécution des essais de pression y compris fourniture et pose des tuyaux spéciaux et dispositifs d'obturation, bétonnage des extrémités, appareillage de mesure, bac de jaugeage, pompe, alimentation en eau et toutes sujétions d'exécution.		**ML**	**680**	
7	**RINCAGE ET DESINFECTION, A L'EAU CLAIRE ET MISE EN SERVICE INDUSTRIEL DE LA CONDUITE** Ce prix concerne les travaux de rinçage et de désinfection des conduites au chlore ou ses dérivés, ou au permanganate, en fin des travaux, après essais concluants conformément aux recommandations du laboratoire. Il couvre notamment : - La fourniture et transport des produits de stérilisation, - La fourniture de l'eau nécessaire au rinçage et à la désinfection, - Le rinçage des ouvrages avant introduction des désinfectants jusqu'à ce que l'eau devienne limpide, - La mise en charge des conduites, en introduisant les produits de traitement à une concentration convenable et conforme aux prescriptions du CPS, - Le maintient du contact du stérilisant avec les ouvrages, pendant 24 heures, - la vidange des ouvrages et le rinçage à l'eau potable, - le prélèvement d'un échantillon pour contrôle bactériologique, - l'assistance d'un laboratoire agrée, - Les analyses et résultats de stérilisation, Le rapport de désinfection établi par le laboratoire		**ML**	**680**	
8	**FOURNITURE, TRANSPORT ET POSE DE JOINT MAXIFIT POUR TUYAU EN FONTE DUCTILE, DN 80 MM CLASSE 40** Ce prix rémunère la fourniture, le transport, et la pose complète et suivant les règles de l'art de Joints maxifit pour tuyau en fonte ductile, et de leurs raccordements aux conduites, robinetterie et appareillages de sécurité. Il comprend toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux, notamment : Toutes les dépenses de fournitures qui s'entendent livrées, rendues et rangées à pied d'œuvre ou aux dépôts indiqués par le maître d'œuvre,		**U**	**2**	

Fès, le :

	Les joints, brides, boulons, écrous et tout accessoire de raccordement, Tous les frais de transport à pied d'œuvre, Les frais d'outillage et de matériel, en usines ou sur le site, Les frais de force motrice pour toutes les opérations incombant à l'Entrepreneur, Tous les frais afférents aux essais de contrôle des matériaux constitutifs et de réception des fournitures en usine, Tous les frais afférents aux essais des fournitures en tranchées				
9	**FOURNITURE, TRANSPORT ET POSE DES EQUIPEMENTS DE POINT HAUT, TYPE : VENTOUSE TRIPLE FONCTION, DIAMETRE NOMINAL : 40 MM, PRESSION NOMINALE : 25 BAR** Ces prix rémunèrent, à l'unité ou à l'ensemble, la fourniture, le transport, la pose et essais d'équipements de point haut, y compris toutes sujétions de raccordement aux pièces spéciales et à la conduite. - Ils incluent notamment : - Un té en fonte ou en acier galvanisé à bouts et à tubulure bridés DN-Conduite/DN-Ventouse, - Un robinet vanne à opercule en caoutchouc DN-Ventouse, - Une ventouse automatique triple fonction DN-Ventouse, - Deux Adaptateurs à brides large tolérance DN-Conduite. - Les joints, brides, boulons, écrous, et tout accessoire de raccordement, - Tous les frais de transport à pied d'œuvre, - Les frais d'outillage et de matériel, en usines ou sur le site, - Les frais de force motrice pour toutes les opérations incombant à l'Entrepreneur, - Tous les frais afférents aux essais de contrôle des matériaux constitutifs et de réception des fournitures en usine, - Tous les frais afférents aux essais de mise en service.		**U**	**1**	
10	**GÉNIE CIVIL DES REGARDS, TYPE : DE VENTOUSE, PROFONDEUR SOUS DALLE : TOUTES PROFONDEURS, DIAMÈTRE NOMINAL DE LA PLUS GRANDE CONDUITE ABRITÉE PAR L'OUVRAGE : INFÉRIEUR OU ÉGAL À 300 MM** Ces prix sont unitaires et se rapportent à tous les travaux de génie civil pour la réalisation de regards, conformément aux plans types d'exécutions approuvés par le maître d'œuvre. Ces prestations s'entendent la construction et la finition des regards, à l'exclusion de leurs équipements, qui sont comptés par ailleurs. Ces travaux comprennent notamment les suggestions suivantes : - Les sondages et l'implantation définitive des ouvrages sur le terrain,		**U**	**1**	

	- Les étaiements et blindages, - L'épuisement de l'eau de surface et de ruissellement autour des terrassements de l'ouvrage, - Les dispositions nécessaires pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage contre les eaux, de surface, de ruissellement et de nappe, - Le nettoyage et le compactage du fond de fouilles - La réalisation du béton de propreté sur 10 cm d'épaisseur en béton type B4 dosé au minimum à 250 kg/m3 de ciment CPJ 45 ou équivalent, et présentant à 28 jours, une résistance nominale à la compression, d'au moins 180 bars, - La fourniture et la mise en place des coffrages soignés, en bois ou métalliques, - La fourniture, le façonnage et la mise en place de ferraillage, conformément aux plans d'exécutions approuvés par le maître d'œuvre, - La fourniture, le transport et la pose des manchettes de traversées, conformément aux plans d'exécution, - La fourniture et transport des agrégats agrées par le maître d'œuvre, pour la préparation des bétons, - La préparation, le transport et la mise en place avec vibration du béton type B2 dosé au minimum à 350 kg/m3 de ciment CPJ 45 ou équivalent et présentant à 28 jours, une résistance nominale à la compression, d'au moins 270 bars, - Les adjuvants éventuellement nécessaires pour obtenir les caractéristiques prescrites pour une mise en œuvre convenable - Les sujétions pour la réalisation éventuelle des joints de retrait ou de dilatation, - Les sujétions dues à l'emploi d'appareils vibrateurs, notamment les frais nécessités par le renforcement des coffrages - La réalisation du puisard de vidange et d'évacuation de l'eau, - Le traitement des reprises de bétonnage, - Le traitement des surfaces, présentant des dégradations ou un fini non conforme aux indications des plans d'exécution, - La réalisation de l'enduit au mortier de ciment, sur toutes les surfaces de l'ouvrage, - La réalisation d'un enduit à base d'émulsion bitumineuse sur les parements de l'ouvrage, qui sont en contact avec le terrain naturel, - La fourniture et réalisation du dispositif d'aération de l'ouvrage, selon le plan d'exécution (col de cygne Ø 60 en tube métallique ou châssis grillagé ou autre) - Le repiquage des trous de scellement, - La pose et scellement des échelons ou d'échelle métallique, selon le plan d'exécution, - La Fourniture et la pose et scellement du cadre et tampon ou capot métallique, selon le plan d'exécution, - Le grattage des salissures et bavures de mortier ou de laitance collées aux sols et aux parements, - Les sujétions dues aux réservations dans les bétons, pour				

	conduites, fourreaux et pièces métalliques diverses, - L'exécution de la peinture de l'ouvrage et des diverses pièces métalliques, non compris les équipements hydrauliques, Les frais occasionnés par les prélèvements et les essais de contrôle de qualité des bétons et de leurs composants effectués par l'entreprise				
11	**RÉALISATION DE TRAVERSÉE DE CHAUSSÉES, TYPE DE TRAVERSÉE : ROUTE ET VOIE DE CIRCULATION** Ces prix s'appliquent au mètre linéaire et se rapportent à tous les travaux de franchissement en tranché des voies de circulation (routes goudronnées, pistes non revêtues, revêtues, bétonnées, pistes d'accès traficables, voies en pierre maçonné), conformément aux plans types d'exécutions approuvés par le maître d'œuvre. Les travaux de traversée comprennent notamment les suggestions suivantes : - les frais de démarche et d'autorisation de traversée de chaussée, - L'implantation sur le terrain de la traversée, - La réalisation éventuelle de chemin provisoire de contournement de la voie, - La démolition et l'enlèvement du corps de chaussée, - L'évacuation des déblais excédentaires ou inutilisables aux décharges autorisées, - les terrassements spécifiques aux traversées de route, y compris le remblaiement de la tranchée par du sable de concassage, - La réalisation des dalettes, de répartition des charges, préfabriquées et armées, en béton armé type B2, dosé au minimum à 350 kg/m3 de ciment CPJ 45 ou équivalent et présentant à 28 jours, une résistance nominale à la compression, d'au moins 270 bars, Ou La fourniture et mise en place d'un fourreau en acier noir de diamètre approprié pour abriter la conduite de traversée - La fourniture et mise en place de tout venant, pour la reconstitution du corps de chaussée et des accotements, - La fourniture et mise en place du revêtement de chaussée identique à son état initial, - La remise en état des lieux, piste, chaussée, accotements, fossés, etc., - Les dispositifs de gardiennage, de sécurité, de signalisation et de balisage imposés par la réglementation en vigueur,		**ML**	**50**	

	- Les mesures nécessaires à la sécurité du personnel, du matériel et des ouvrages existants, - Les mesures nécessaires au maintien de la circulation des véhicules et des accès aux propriétés riveraines, - Les suggestions et difficultés de travaux en traversée, - Les frais occasionnés par les essais de contrôle de qualité des travaux. Les travaux de fourniture, transport et pose de conduites sont comptés par ailleurs dans leurs articles correspondants.				

Lieu d'exécution : Fes – RN8

Délai d'exécution de la prestation : **15 jours.**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 17 /11/2026 à 10h00.

Le soumissionnaire auquel est envisagé d'attribuer ce bon de commande doit transmettre par fax au Maitre d'Ouvrage dans un délai de 48h a conter de la date de confirmation de son offre:

- Une copie du certificat de qualification et de classification, contenant le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
C	**5**	**C1 :** Réseaux de conduite sous pression de petit diamètre inferieur ou égal à 400 mm et ouvrage annexes

Les Offres des concurrents sont déposées par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**.

Le Directeur Provincial de
L'Equipement du Transport
et de la logistique de Fes

Yassine ENNOUINI